

PLU, où en est-on après la fin de l'enquête publique ?



L'enquête publique s'est terminée le 17 mai. Des représentants de l'**AJUV** ont rencontré à plusieurs reprises le commissaire-enquêteur. Il **n'avait jamais vu une telle mobilisation d'habitants vis-à-vis d'un PLU.**

Dans le registre mis à disposition, **400 pages de critiques** ont été consignées. Les Juvisiens refusent donc massivement le bétonnage de leur ville décidé par le Maire. Nous les remercions de s'être autant mobilisés, et d'avoir pris en compte nos multiples interventions et informations.

À noter que l'élaboration de ce PLU a coûté 180 000 €, payés par la ville et donc par les Juvisiens.

Et maintenant que va-t-il se passer ?

- Le commissaire enquêteur doit rédiger sous un mois **un rapport et des conclusions motivées**. Il nous a précisé qu'il demanderait un délai supplémentaire vu le volume de requêtes à analyser.
- Il donnera **un avis personnel** (qui peut être favorable, favorable avec réserves ou défavorable) qu'il remettra au maire. Dans cet avis, il doit faire preuve d'indépendance vis-à-vis du maire. Si le commissaire-enquêteur émet **des réserves**, le Maire peut les prendre en considération et soumettre un PLU modifié au conseil municipal de Juvisy. Ce PLU modifié serait ensuite soumis au vote des élus de l'agglomération du Grand Paris (EPT12).
- Le commissaire enquêteur a pris contact avec le juge du **tribunal administratif de Versailles** car certains points du PLU semblent présenter des faiblesses juridiques.
- **Le préfet** est également informé car le risque de recours est important.
- Dans le cas d'un avis défavorable du commissaire enquêteur, le PLU du maire est abandonné. Il pourra être repris ultérieurement par l'agglomération EPT 12 pour être modifié

*L'**AJUV**, avec d'autres associations, envisage de faire un recours en vue d'annuler ce PLU. Nous vous tiendrons informés.*

Articles du site en lien :

- [Que dit le rapport du commissaire enquêteur ?](#)